Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260709-D_2026_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt - six le jeudi 09 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	2
Absents	3
Votant	14

Sur convocation dématérialisée du 03 juillet 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Romain LE COËNT

Absents excusés : Sylvie HOURMAND (procuration à Annie LE GUEN), Mathis TALEC (procuration à Mickael THOMAS), Tiphaine TROMEUR

Secrétaire de séance : Jean-Yves GUÉVEL

D.2026-61 – Tarifs cantine et garderie 2026/2027

A compter de la rentrée scolaire **2026/2027**, il est proposé comme suit les tarifs de la **garderie municipale.**

	Matin OU soir
Coût journalier	3.20 €
Forfait mensuel *	30.80 €

	Matin ET soir
Coût journalier	4.20 €
Forfait mensuel *	39.90 €

*Pour 10 jours ou plus de présence par mois

Il est précisé que tout dépassement d'horaire le soir sera facturé 5€ par quart d'heure supplémentaire
De 19h15 à 19h30 : 5 € supplémentaires
De 19h30 à 19h45 : 5€ supplémentaires soit 10€

A compter de la rentrée scolaire 2026/2027, il est proposé de maintenir les tarifs actuels de la **cantine municipale** comme ci-dessous :

- Le prix du repas est fixé à 3.20 €
- Le prix du repas « Enseignant » est fixé à 5.35 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs cantine et garderie périscolaire présentés ci-dessus pour l'année 2026/2027

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves GUÉVEL

Le 10 juillet 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.